

**DECISION DU MAIRE :DM\_012\_2026**  
23 RUE SAINT JACQUES - DINIS Manuel

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal DE\_018\_2026 en date du 20 mars 2026 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération DE\_012\_2026 autorisant le Maire à louer l'appartement n° 9 sis 23 rue Saint Jacques, à l'année

Considérant la demande de Monsieur DINIS Manuel qui souhaitent louer l'appartement n°9.

**Décide :**

**ARTICLE 1:** Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur Manuel DINIS pour la location de l'appartement 9 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 1er juin 2026, moyennant un loyer mensuel de 490€.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 29 mai 2026

Le Maire  
Gilles ROBERT



Date de transmission de l'acte: 29/05/2026  
Date de reception de l'AR: 29/05/2026  
066-216602235-DM\_012\_2026-AU  
A G E D I